

4.2 Temps partiel

En 2022, 4,1 millions de salariés sont à temps partiel dans leur emploi principal en France hors Mayotte, soit 17,3 % des salariés hors apprentis. Cette proportion a modérément progressé entre 2002 et 2014 (+2,3 points) avant de se replier depuis lors (-2,9 points) ► **figure 1**. Dans les années 1980 et 1990, elle avait beaucoup augmenté, parallèlement à la hausse du chômage et sous l'effet des politiques publiques incitant financièrement les entreprises à embaucher des salariés à temps partiel. Puis cet essor s'était interrompu, en raison notamment de la suppression des incitations et dans le contexte de la généralisation de la réduction collective du temps de travail.

La population à temps partiel est à 78,7 % féminine. En 2022, 26,7 % des femmes et 7,5 % des hommes occupent un emploi à temps partiel ► **figure 2**. Cependant, depuis le début des années 2000, le temps partiel masculin a progressé tendanciellement, alors que celui des femmes a peu fluctué avant de baisser nettement depuis 2014.

Pour les femmes, la propension au temps partiel augmente avec le nombre d'enfants. Ainsi, en 2022, 36,0 % des femmes salariées ayant au moins trois enfants à charge travaillent à temps partiel.

Le temps partiel est plus fréquent pour les salariés les plus âgés et les plus jeunes. En 2022, 19,1 % des salariés de 50 à 64 ans et 25,8 % des 15-24 ans occupent un emploi à temps partiel ► **figure 3**. Les catégories socioprofessionnelles les plus concernées par le temps partiel sont les plus féminines. Ainsi, parmi les employés, qui comptent 75,8 % de femmes, la proportion de salariés à temps partiel est de 29,9 %.

Les salariés à temps partiel sont surreprésentés dans le tertiaire : 91,2 % y travaillent contre 77,6 % des salariés à temps complet. Dans ce secteur, 19,7 % des emplois salariés sont à temps partiel, contre 5,4 % dans la construction et 5,7 % dans l'industrie. Ce type d'emploi est notamment le plus fréquent dans les activités de nettoyage, l'hébergement-restauration, l'éducation, la santé et l'action sociale.

En 2022, la **durée habituelle hebdomadaire** du travail est de 23,2 heures pour les salariés à temps partiel, soit 40,5 % de moins que pour les salariés à temps complet. Cette durée est en moyenne un peu plus longue pour les femmes (23,7 heures, contre 21,5 heures pour les hommes). Les salariés les plus jeunes sont surreprésentés parmi les temps partiels de moins de 24 heures par semaine. Parmi les salariés à temps partiel, 56,1 % des ouvriers, contre 35,8 % des cadres, déclarent travailler habituellement moins de 24 heures par semaine.

Travailler à temps partiel peut relever d'une contrainte liée à l'emploi occupé : en 2022, plus d'un salarié à temps partiel sur quatre l'est parce qu'il n'a pas trouvé d'emploi à temps complet (25,4 % pour les femmes et 29,1 % pour les hommes) ► **figure 4**. Cette contrainte concerne davantage les jeunes (32,3 %). Les autres raisons du temps partiel mises en avant diffèrent fortement selon le sexe. Les femmes invoquent davantage des raisons d'ordre familial pour s'occuper d'enfants ou de proches (28,7 %, contre 7,2 % des hommes), tandis que les hommes indiquent davantage que les femmes l'exercice d'une activité complémentaire (15,3 % contre 9,9 %) ou la poursuite d'études ou de formation (12,6 % contre 5,6 %). ●

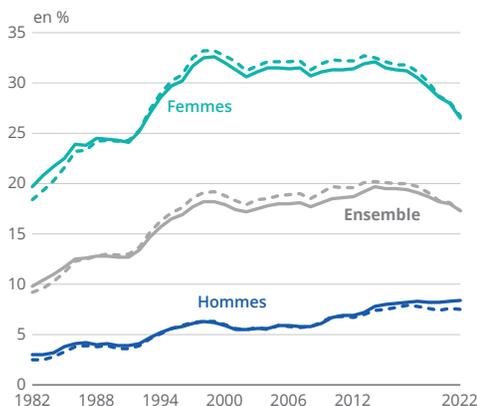
► Définition

Durée habituelle hebdomadaire : voir *Glossaire*.

► Pour en savoir plus

- « Quelles sont les conditions d'emploi des salariés à temps partiel ? », *Dares Analyses* n° 025, août 2020.
- « Depuis 1975, le temps de travail annuel a baissé de 350 heures, mais avec des horaires moins réguliers et plus contrôlés », in *France, portrait social*, coll. « Insee Références », édition 2019.

► 1. Part du temps partiel dans l'emploi de 1982 à 2022



Lecture : hors apprentis, 17,3 % des salariés travaillent à temps partiel dans leur emploi principal en 2022.

Champ : France hors Mayotte, personnes vivant en logement ordinaire, de 15 ans ou plus en emploi (salariés, hors apprentis pour les séries en pointillés).

Source : Insee, enquête Emploi 2022, séries longues sur le marché du travail.

► 2. Part du temps partiel selon le nombre d'enfants et l'âge du plus jeune en 2022

	en %	
	Femmes	Hommes
Sans enfant	23,2	8,5
Sans enfant à charge	28,7	9,5
Un enfant à charge	25,7	6,4
De moins de 3 ans	24,2	3,0
De 3 à 5 ans	22,6	4,8
De 6 à 17 ans	26,7	8,0
Deux enfants à charge	30,8	5,0
Le plus jeune a moins de 3 ans	36,1	5,1
Le plus jeune a de 3 à 5 ans	31,4	4,3
Le plus jeune a de 6 à 17 ans	28,9	5,3
Trois enfants ou plus à charge	36,0	6,1
Le plus jeune a moins de 3 ans	34,4	5,8
Le plus jeune a de 3 à 5 ans	43,8	6,6
Le plus jeune a de 6 à 17 ans	33,0	6,1
Ensemble	26,7	7,5

Note : pour les enfants à charge, sont comptabilisés dans le ménage les individus de moins de 18 ans à la fin de la semaine de référence n'étant pas en couple et n'ayant pas d'enfants.

Lecture : en 2022, 23,2 % des femmes salariées (hors apprentis) sans enfant travaillent à temps partiel.

Champ : France hors Mayotte, personnes vivant en logement ordinaire, de 15 ans ou plus ayant un emploi salarié, hors apprentis.

Source : Insee, enquête Emploi 2022.

► 3. Profil des salariés à temps partiel en 2022

	Proportion de salariés à temps partiel	Part dans l'emploi à temps partiel	Part dans l'emploi salarié total	Durée hebdomadaire habituelle			
				Moins de 15 heures	De 15 à 23 heures	De 24 à 29 heures	30 heures ou plus
Femmes	26,7	78,7	50,9	16,4	24,3	26,0	33,3
Hommes	7,5	21,3	49,1	19,9	35,3	21,8	23,0
Moins de 25 ans	25,8	12,7	8,5	32,0	28,5	20,3	19,2
50-64 ans	19,1	33,3	30,1	18,0	29,7	23,2	29,1
Cadres	9,2	12,1	22,7	12,8	23,0	14,3	49,9
Professions intermédiaires	14,0	21,3	26,3	12,3	23,9	25,6	38,2
Employés	29,9	51,6	29,7	19,3	25,8	28,0	26,8
Ouvriers	12,2	15,0	21,3	19,6	36,5	23,6	20,3
Ensemble	17,3	100,0	100,0	17,1	26,7	25,1	31,1

Lecture : hors apprentis, en 2022, 26,7 % des femmes salariées sont à temps partiel ; elles représentent 78,7 % des salariés à temps partiel ; 16,4 % des salariées à temps partiel travaillent moins de 15 heures par semaine.

Champ : France hors Mayotte, personnes vivant en logement ordinaire, de 15 ans ou plus ayant un emploi salarié, hors apprentis.

Source : Insee, enquête Emploi 2022.

► 4. Raisons principales du temps partiel déclarées par les salariés en 2022

	Femmes	Hommes	Moins de 25 ans	50-64 ans	Ensemble
N'a pas trouvé d'emploi à temps complet	25,4	29,1	32,3	26,3	26,2
Exerce une activité complémentaire / disposer d'un revenu d'appoint	9,9	15,3	7,1	13,8	11,1
Exerce une autre activité professionnelle	6,2	6,4	1,7	8,5	6,3
Pour disposer d'un revenu d'appoint (en plus des études, retraite, etc.)	3,7	8,9	5,4	5,3	4,8
Pour s'occuper de ses enfants ou d'un proche	28,7	7,2	1,8	9,7	24,1
Pour raison de santé ou de handicap	9,8	12,8	1,6	17,7	10,5
Pour suivre des études ou une formation	5,6	12,6	46,1	0,2	7,1
Pour avoir du temps libre	16,2	15,1	5,9	25,9	15,9
Pour une autre raison	4,4	7,8	5,2	6,4	5,1
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Lecture : hors apprentis, en 2022, 25,4 % des femmes salariées à temps partiel déclarent l'être principalement parce qu'elles n'ont pas trouvé d'emploi à temps complet.

Champ : France hors Mayotte, personnes vivant en logement ordinaire, de 15 ans ou plus ayant un emploi salarié à temps partiel, hors apprentis.

Source : Insee, enquête Emploi 2022.